

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2029

présenté par
Mme Firmin Le Bodo, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Meyer Habib, M. Ledoux, M. Naegelen et
M. Zumkeller

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 73, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.